

SYNTHESE DES ACTIVITES DE L'ANIF EN 2011

Depuis sa mise en place opérationnelle en janvier 2006, l'ANIF a engagé des contacts avec ses principaux partenaires que sont les professions assujetties à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (**LAB/CFT**) et dont la collaboration souhaitée avec l'ANIF n'a pas toujours été bien comprise.

Il s'agit pour l'essentiel des Entreprises et Professions Non Financières Désignées (**EPNFD**). Le dialogue constant entrepris par l'ANIF en direction de ces professions commence déjà à produire des effets positifs, avec les premières déclarations de soupçon transmises notamment par les Avocats.

Dans ce contexte de collaboration assez difficile, l'ANIF a su bénéficier du soutien constant de sa tutelle (Ministère des Finances) qui, malgré une année budgétaire assez spéciale caractérisée par la préparation et l'organisation des élections présidentielles d'octobre 2011, lui a octroyé du matériel roulant et une augmentation de plus 30% de ses ressources financières.

Cette marque de confiance du Gouvernement s'est traduite par une plus grande mobilisation du personnel et un meilleur déploiement de l'ANIF, avec pour effets immédiats une augmentation d'environ 3% du nombre de déclarations de soupçon et de 14% du nombre des dossiers transmis aux Procureurs compétents, par rapport à l'année 2010.

Au plan international et toujours dans le registre du soutien du Gouvernement à l'action de l'ANIF, il convient de relever, pour l'en remercier, l'autorisation qui a été accordée à l'ANIF par le Chef de l'Etat, d'organiser la première réunion des ANIF de l'Afrique Centrale. Cette réunion a abouti à la création de la « **Conférence des ANIF de la CEMAC** », une association qui a pour finalités l'échange d'informations et de bonnes pratiques et le soutien aux organismes en charge d'implémenter la politique sous régionale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. L'ANIF du Cameroun en assure la présidence tournante et le Secrétariat Exécutif.

Devenue membre du Groupe Egmont en 2010, l'ANIF a commencé à prendre une part très active aux travaux de cette organisation en 2011. C'est ainsi qu'il a conduit (avec succès) le parrainage de l'ANIF du Gabon, ponctué par une visite sur site effectuée au mois de novembre 2011. La décision de l'admission du Gabon sera connue en juillet 2012, lors de la plénière du Groupe prévue à Saint Petersburg en Russie.

A l'analyse, les résultats que l'ANIF a atteints en 5 ans d'opérationnalité sont encourageants. Le rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du dispositif camerounais en matière LBC/TF, publié en 2011 confirme cette progression et cette dynamique évolutive des actions visant à faire de l'ANIF une Cellule moderne, conforme aux normes internationales et

apte à réaliser les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la lutte contre la criminalité économique et financière au Cameroun.

Dans ce rapport en effet, l'ANIF s'en tire avec « la plus bonne appréciation », avec les notations « partiellement et largement » conformes sur les critères d'évaluation en rapport avec les recommandations 26, 30 et 32 des 40+9 recommandations du GAFI.

Ces résultats assez positifs ne doivent cependant pas occulter les nombreux défis qui attendent l'Agence en 2012. Dans ce sens et me référant aux observations de la Banque Mondiale, un accent sera mis sur la sécurité des locaux, la sécurisation des documents et autres données, le maintien et le renforcement de la discipline, de la probité et de l'intégrité du personnel par une application stricte et sans faille des dispositions du Code de déontologie adopté en 2010.

ACTIVITES OPERATIONNELLES

Les techniques de blanchiment sont en perpétuelle évolution, et donnent lieu à de multiples opérations de plus en plus élaborées. Cette sophistication croissante rend difficile la détection de ces opérations.

La lutte contre le blanchiment d'argent a pour objectif premier d'empêcher l'utilisation des produits criminels par les délinquants et prévenir par voie de conséquence la confusion des profits illicites avec l'économie légale.

Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent est basé sur la déclaration des opérations suspectes, qui est le fruit d'une analyse personnelle des caractéristiques intrinsèques de l'opération faite par l'assujetti, tirée de l'expérience acquise et de la vigilance quotidienne. Cette approche ne peut se réduire, au risque de perdre toute pertinence et efficacité, à l'examen de critères préétablis, dégagés de l'observation de cas antérieurs. C'est le doute profond de chaque professionnel qui constitue l'élément essentiel du système déclaratif.

Les déclarations de soupçon ainsi transmises à l'ANIF sont enrichies à travers des collectes de renseignements auprès des sources formelles et informelles.

S'agissant des sources formelles, l'ANIF a recours au droit étendu de communication et à la non opposabilité du secret professionnel qui lui sont reconnus par les textes en vigueur pour requérir des informations auprès des administrations publiques et des entités privées ; elle bénéficie aussi des

prérogatives que lui confère son statut de membre du Groupe Egmont pour accéder aux informations et documents à l'étranger.

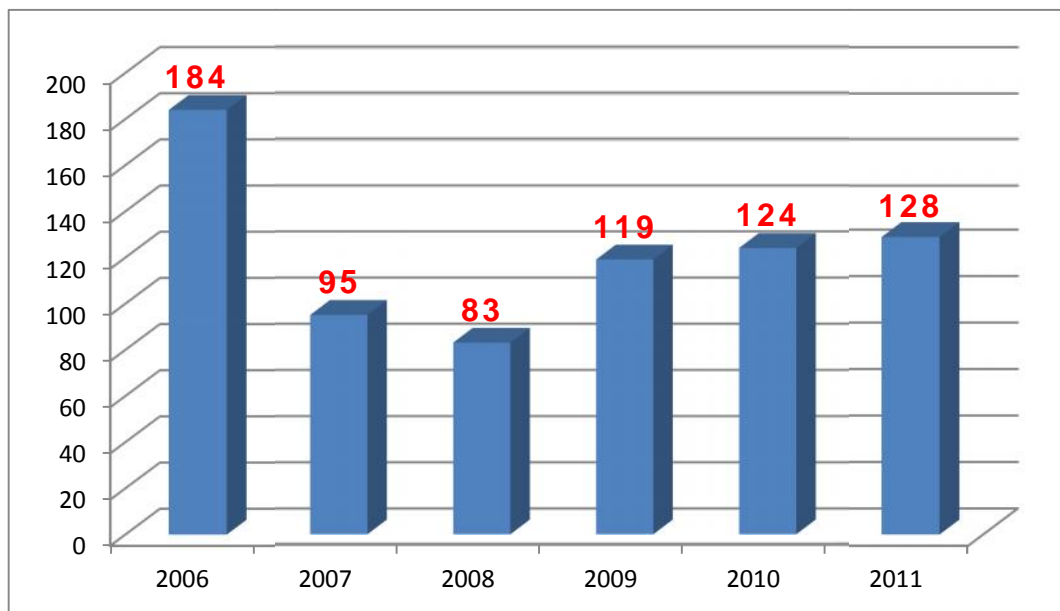
Quant aux sources informelles, elles se recrutent dans toutes les couches de la population et sont d'un apport certain dans le recoupement des informations mobilisées.

STATISTIQUES

Déclaration de soupçon

Sept cent trente trois (733) déclarations de soupçon ont été enregistrées à l'ANIF depuis le démarrage de ses activités opérationnelles en janvier 2006, comme présenté sur le graphique ci-après.

Répartition des DS reçues par année



Traitement des dossiers

Depuis janvier 2006, l'ANIF a saisi les Procureurs de la République des Juridictions compétentes pour **cent quatre vingt neuf (189) dossiers**, dont l'exploitation des déclarations d'opérations suspectes a conduit à la confirmation du soupçon de blanchiment de capitaux et/ou de ses infractions sous-jacentes.

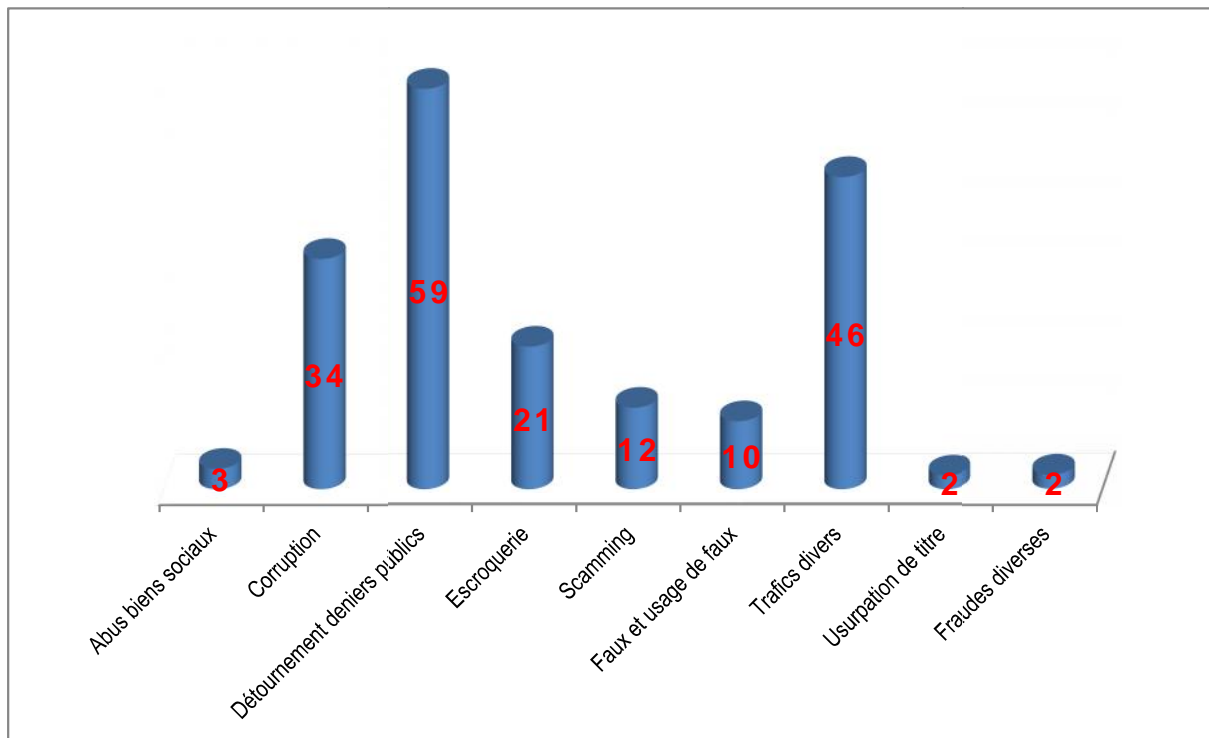
Un des dossiers transmis à la Juridiction compétente en 2011 concerne un soupçon de soutien aux groupes terroristes.

Les cas de blanchiment d'argent sont répartis de la manière suivante par année et par infraction sous-jacente présumée :

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Détournement deniers publics	9	10	6	11	10	13	59
Trafics divers	10	8	11	8	6	3	46
Corruption	2	7	7	5	8	5	34
Escroquerie	2	2	0	5	8	4	21
Faux et usage de faux	2	7	0	0	0	1	10
Scamming	0	0	0	0	0	12	12
Abus biens sociaux	0	0	2	0	1	0	3
Usurpation de titre	0	0	2	0	0	0	2
Fraudes diverses	0	0	0	0	1	1	2
Total	25	34	28	29	34	39	189

Le graphique ci-après présente l'évolution, par infraction sous-jacente, du nombre de dossiers transmis en Justice entre 2006 et 2011.

Nombre de dossiers transmis en justice par infraction sous jacente soupçonnée



c) Répartition des dossiers par Juridiction

Vingt (20) Juridictions ont été saisies depuis 2006, pour des dossiers liés au blanchiment d'argent ou ses infractions connexes et au financement des réseaux terroristes.

Cinq dossiers concernant des Magistrats et des Officiers de Police Judiciaire ont été transmis directement au Ministre de la Justice.

Il se dégage, à l'examen, une saisine nettement plus importante des parquets des juridictions de Yaoundé et Douala.

Le Parquet près le tribunal de Grande Instance du Fako, qui se classe en troisième position en terme du nombre de dossiers reçus, est saisi majoritairement pour des cas de scamming (*escroquerie sur internet*).

Le tableau ci-après présente les proportions de dossiers transmis aux différentes juridictions depuis 2006.

N°	Juridiction	Ville	% des dossiers
1	Ministre de la Justice	Yaoundé	2,63%
2	Tribunal Militaire de Yaoundé	Yaoundé	0,53%
3	Tribunal de Grande Instance du Mfoundi	Yaoundé	42,63%
4	Tribunal de Grande Instance du Wouri	Douala	30,00%
5	Tribunal de Grande Instance de la Mvila	Ebolowa	0,53%
6	Tribunal de Grande Instance de la Manyu	Mamfé	0,53%
7	Tribunal de Grande Instance de la Menoua	Dschang	0,53%
8	Tribunal de Grande Instance du Haut Nkam	Bafang	0,53%

9	Tribunal de Grande Instance du Fako	Buea	6,84%
10	Tribunal de Grande Instance de la Sanaga Maritime	Edéa	1,05%
11	Tribunal de Grande Instance du Lom et Djerem	Bertoua	1,05%
12	Tribunal de Grande Instance de la Mifi	Bafoussam	2,11%
13	Tribunal de Grande Instance du Diamaré	Maroua	0,53%
14	Tribunal de Grande Instance de la Mezam	Bamenda	3,16%
15	Tribunal de Grande Instance du NOUN	Foumban	1,05%
16	Tribunal de Grande Instance de l'Océan	Kribi	1,05%
17	Tribunal de Grande Instance du Dja et Lobo	Sangmélina	0,53%
18	Tribunal de Grande Instance du Logone et Chari	Kousseri	0,53%
19	TGI Momo	Mbengwi	0,53%
20	Tribunal de Première Instance de Douala - Bonanjo	Douala	3,31%
21	Tribunal de Première Instance de Yaoundé – Centre Administratif	Yaoundé	1,32%

COOPERATION NATIONALE

L'ANIF a entretenu différents échanges avec des Organismes nationaux conformément à la Recommandation 31 du GAFI. Dans ce sens, les négociations ont été entamées avec les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat. La signature d'une plateforme de coopération est programmée pour le mois de juin 2012.

Au cours de la session parlementaire de juin 2011, le Directeur de l'ANIF a participé au Forum d'échanges entre la Chambre des Comptes et la Commission des Finances et du Budget de l'Assemblée Nationale portant sur la présentation du rapport public 2009 de ladite Chambre, lequel Forum a permis d'éclairer les membres de cette Commission sur les missions des Administrations en charge de la lutte contre la criminalité financière.

Par ailleurs, l'ANIF a poursuivi tout au long de l'année 2011, la coopération opérationnelle avec la Commission Nationale Anti-corruption (CONAC) avec laquelle un Accord de partenariat est en vigueur depuis 2010. Dans le même ordre d'idée, l'Agence échange des informations opérationnelles avec les autres Structures de l'Etat impliquées dans la Lutte contre la criminalité financière.

COOPERATION SOUS REGIONALE

Elle comprend la Coopération avec le GABAC et la Coopération avec les autres ANIF de la sous région Afrique centrale.

1) Coopération avec le GABAC

En 2011, la coopération avec le GABAC s'est articulée autour de deux points essentiels :

- La sélection des évaluateurs du GABAC,
- La plénière des ANIF de la CEMAC.

S'agissant de la première articulation, le GABAC, avec le concours de la Banque Mondiale, du GAFI, de la Banque de France, de l'ONUUDC et du GIABA, a procédé du 21 au 25 mars 2011 à Douala à la formation, puis à la sélection des évaluateurs chargés de conduire les évaluations mutuelles dans la sous région.

En ce qui concerne le deuxième volet de la coopération avec le GABAC, il convient de relever qu'une délégation de l'Agence a pris part à la

plénière des ANIF de la sous région organisée par le GABAC, du 08 au 10 août 2011 à Libreville au Gabon.

2) Coopération avec les ANIF

En 2011, les activités de l'ANIF pour ce volet de la coopération étaient liées aux missions de pré-évaluation auprès de ses pairs ainsi qu'à la mise en place de la Conférence des ANIF de la CEMAC (CAC).

a) Missions de pré-évaluation auprès des autres ANIF

Une délégation de l'Agence s'est rendue auprès des ANIF du Tchad de la R.C.A et du Congo du 24 au 29 janvier 2011 en vue de leur pré-évaluation pour l'adhésion au Groupe Egmont. En effet et au terme des travaux de Moldavie, il a été recommandé à l'ANIF-Cameroun de s'associer à TRACFIN de France pour accompagner lesdites ANIF d'Afrique centrale dans le processus devant les conduire à l'adhésion au Groupe Egmont.

Au terme de ces visites, il a été constaté que ces Agences sont toutes opérationnelles, seulement, certaines font face aux problèmes budgétaires et d'insuffisances de ressources humaines. Les données collectées au cours de ces visites ont été tenues au Groupe Egmont et l'évaluation proprement dite interviendra en temps opportun, en fonction du niveau d'évolution de chacune desdites Agences.

b) Conférence des ANIF de la CEMAC (CAC)

Sous l'impulsion de l'ANIF-Cameroun, la première plénière des ANIF de la sous région Afrique centrale s'est tenue du 30 mai au 03 juin 2011 à Douala. Au terme de ladite plénière, les responsables des ANIF ont mis sur pied une association dénommée « Conférence des ANIF de la zone CEMAC », en abrégé **CAC** ; cette association est régie par une Charte dont copie ci-annexée.

La mission de la CAC est de favoriser et faciliter la Coopération entre ses membres, notamment en matière de partage d'expériences et d'échange d'informations dans le cadre de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme. La Conférence des ANIF comprend le Comité des Chefs des ANIF, la réunion des Experts et le Secrétariat Exécutif.

L'ANIF du Cameroun assure la présidence tournante de la CAC ainsi que son secrétariat exécutif. La prochaine plénière de la CAC se tiendra au dernier trimestre de l'année 2012 à Brazzaville au Congo, suivant l'ordre alphabétique des pays membres de la CEMAC.

COOPERATION INTERNATIONALE

Les principales activités de l'ANIF dans le cadre de la Coopération internationale ont été menées avec le Groupe Egmont, la Banque Mondiale et le Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la zone Franc.

1) Coopération avec le Groupe Egmont

Fondé en 1995, le Groupe Egmont est un organe qui regroupe à ce jour 127 Cellules de Renseignement Financier (CRF) à travers le monde. Son objectif essentiel est de développer la coopération et les échanges opérationnels, de mutualiser les bonnes pratiques et d'effectuer des formations entre ses membres, afin d'optimiser leur opérationnalité.

Devenue membre de cette prestigieuse organisation en octobre 2010, l'ANIF a commencé à prendre une part très active aux travaux de ce Groupe en 2011.

Durant l'année 2011 en effet, l'ANIF a participé à la réunion des Groupes de travail (**working group session**) de mars 2011 à Aruba. A l'issue des travaux et après avoir présenté la situation des CRF de l'Afrique Centrale, l'ANIF a obtenu du Groupe Egmont l'invitation de l'ANIF du Gabon, à prendre part, en qualité d'observateur aux travaux de la plénière du Groupe tenue en juillet 2011 à Erevan en Arménie.

L'ANIF a également pris part aux travaux de la plénière sus évoquée du Groupe Egmont. A cette occasion l'ANIF, à travers son Directeur, a fait entendre la voix de l'Afrique Centrale, en présentant les résolutions des travaux de la première réunion des ANIF de la CEMAC, tenue en mai 2011 au Cameroun, lesquels travaux ont vu la création de l'association des ANIF de la CEMAC, sous l'appellation de la « Conférence des ANIF de la CEMAC ».

Cette initiative a fortement été appréciée non seulement au sein du Groupe Africain, mais aussi par le Groupe Egmont dans son ensemble qui a invité les autres sous régions à suivre l'exemple de l'Afrique Centrale dans la mesure où cela participe du principe fondamental d'échange d'information et de partage de bonnes pratiques que prône ledit Groupe.

Les travaux de cette plénière ont aussi été marqués par une sorte de reclassement des CRF de l'Afrique Centrale, en fonction de la matrice des candidatures élaborée par le « Outreach working group ».

Ainsi et grâce à l'action de l'ANIF du Cameroun, l'ANIF du Gabon qui avait déjà obtenue le statut d'observateur est passée au stade de candidat à admission immédiate.

Les ANIF du Tchad et de la RCA sont passées du stade de l'admission à long terme à celui de court terme, tandis que les ANIF du Congo et de la Guinée Equatoriale sont au stade de l'admission à long terme.

Dans le prolongement de ces parrainages et faisant suite aux résolutions des travaux de la plénière de Erevan, l'ANIF a procédé à l'évaluation proprement dite de l'ANIF du Gabon, à travers une visite sur site effectuée du 31 octobre au 12 novembre 2011 à Libreville. Le rapport de cette visite sur site a été transmis et présenté au Groupe Egmont. La décision d'admission de l'ANIF du Gabon quant à elle sera connue lors de la prochaine plénière du Groupe Egmont, prévue en juillet 2012 à Saint Petersburg en Russie.

2) Coopération avec la Banque Mondiale

En 2008, les Experts de la Banque Mondiale ont mené auprès de diverses Administrations publiques et privées camerounaises, l'évaluation du régime de Lutte anti-blanchiment et contre le Financement du Terrorisme sur la base des 40+9 Recommandations du GAFI, ainsi que des Lois, réglementations et autres documents délivrés par lesdites Administrations lors de la visite au Cameroun de l'équipe d'évaluation, du 26 mai au 1^{er} juin 2008.

3) Coopération avec le Comité de Liaison Anti-Blanchiment (CLAB)

Le Comité de Liaison Anti-Blanchiment de la zone Franc mène dans le cadre des missions à lui assignées par les Ministres des Finances et les Gouverneurs des Banques centrales de ladite zone, des actions d'information de sensibilisation et d'expertise technique en matière de Lutte contre le Blanchiment et la délinquance économique et financière.

A cet effet, les responsables de l'ANIF ont pris part à la réunion organisée par cette Institution en date du 03 Février 2011.

4) Coopération avec d'autres Organismes internationaux

Les responsables de l'Agence ont pris part à diverses rencontres sur le plan international, notamment la Rencontre internationale des CRF qui s'est tenue à BOGOTA du 24 avril au 02 mai 2011.

L'objectif de cette rencontre était de profiter des expériences colombiennes en matière de LAB/CFT. Dans ce sens, divers responsables des CRF du continent latino-américain ont suivi des exposés délivrés par certains participants./-

FORMATIONS ET SENSIBILISATION

Les responsables de l'ANIF ont pris part à des séminaires de formation, congrès, réunions et forums nationaux et internationaux, dans le but de renforcer leurs capacités dans les domaines ci-après :

- Techniques de prévention, d'enquête et de détection des infractions de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- Méthodes d'investigation de l'analyse des opérations financières, dans le cadre de la LAB/FT ;
- Procédures budgétaires ;

Il s'agit notamment de la participation de l'ANIF aux formations ci-après :

- 1- *Formation des évaluateurs par le GABAC du 21 au 25 mars 2011 à Douala.*
- 2- *Rencontre Internationale des CRF sur le thème « Advances and new challenges of the Financial Intelligence in Columbia du 24 avril au 02 mai 2011 à Bogota en Colombie.*
- 3- *Séminaire de formation des responsables de l'ANIF, en marge de la plénière du Groupe Egmont, du 12 au 15 juillet 2011 à Erevan en Arménie sur les thèmes ci-après :*
 - *«Information exchange: the standards, good practice and challenges»*
 - *« Regulatory functions for FIUs »*
 - *« New payment technologies and money laundering ».*
- 4- *Séminaire de présentation du projet de document de stratégie nationale de développement de e-government au Cameroun organisé par l'ANTIC en partenariat avec l'institut nationale de la technologie logicielle (UNU/IIST) les 13 et 14 juillet 2011 à Yaoundé.*

- 5- *Séminaire de formation des Autorités gabonaises sur les procédures d'évaluation mutuelle, organisé par le GABAC du 09 au 13 août 2011 à Libreville au Gabon.*
- 6- *Comité ad hoc de mise en place du Comité Technique National de la Balance des Paiements (CTNBDP) à Yaoundé les 13, 14 et 28 juillet 2011.*
- 7- *Atelier de formation au profit des correspondants des médias et des représentants des organisations de la société civile dans le domaine du contrôle des finances publiques du 03 au 05 août 2011 à Yaoundé.*
- 8- *Cours d'analyse stratégique organisé conjointement par la Banque Mondiale, le Groupe Egmont et la CRF du Qatar du 12 au 15 septembre 2011 à Doha au Qatar.*
- 9- *13^{ème} sommet international du Crans Montana Forum sur le crime transnational du 16 au 19 novembre 2011 à Genève en Suisse.*
- 10- *Formations sur le renforcement des capacités des structures de contrôle sur les thèmes «Document de stratégie pour la croissance et l'emploi» et «Budget-programme» organisée par l'ENAM du 21 au 25 novembre et du 05 au 09 décembre 2011.*
- 11- *Séminaire de formation sur la cybercriminalité, cyber sécurité et les communications électroniques, organisé par le Cabinet Numerix-Space du 06 au 09 décembre 2011 à Yaoundé.*
- 12- *Séminaire de renforcement des capacités des membres de la Cellule Centrale et des Antennes de Lutte Contre la Corruption dans l'enseignement supérieur le 14 décembre 2011 à Yaoundé.*

L'ANIF a organisé, du 31 mars au 1^{er} avril 2011 à Yaoundé, un séminaire de formation à l'intention des Etablissements de Micro Finance (EMF) des Régions du Centre, Sud et Est sur les techniques de détection et de prévention des opérations de blanchiment de capitaux et financement du terrorisme.